

Il conviendra également de veiller à l'équilibre des territoires et des besoins de la présence de nos services dans les zones qui se sentent déshéritées. Ce sentiment s'inscrivant dans la relativité, la nouvelle organisation qui sera mise en œuvre dans le Gers s'inscrira pleinement dans la logique de « désertification généralisée » définie par Gérald (*tout le monde au pain sec, comme ça pas de jaloux*): réimplanter des services publics une demi-journée par semaine sans locaux et sans agents, en feignant de porter une attention soutenue aux publics les plus fragiles et ayant des difficultés avec le numérique après le leur avoir imposé (*ça c'est très fort, c'est comme ça que Macron a grugé les Gilets jaunes, ils auront l'impression d'avoir plus avec moins*).

Au plan départemental, après avoir été présents dans 30 communes, nos services sont actuellement implantés dans 11 communes. Demain, ils seront ouverts à la population tout au long de la semaine, dans 4 communes uniquement (*avec ça je leur met une carte avec pleins de spots et de couleurs comme ça les élus vont nous confondre avec le réseau de point-relais*).

La future désintégration de notre réseau (plus économe en emploi) sera la suivante :

- Gestion fiscale :

- Constitution d'un SIP départemental à Auch avec une antenne à l'Isle-Jourdain
- Constitution d'un SIE départemental à Auch
- Le SPFE départemental, le PRS, les services de contrôle et les missions topographiques conserveraient leur périmètre et leur implantation actuels avant un transfert rapide à l'IGN.

- Gestion publique :

- Industrialisation par une massification des tâches et par la création de trois services de gestion comptable : Auch, Mirande et Condom
- Création de 8 postes de commerciaux pour 461 communes (*Ouais, non là j'y vais un peu fort. Faudrait que je trouve un synonyme. Tiens, je mettrai « Conseillers au élus locaux », ça sonnera mieux, et ça rassurera !*).
- Création d'une trésorerie hospitalière autonome pour préparer le passage à une agence comptable (*Ils n'y verront que du feu !*).
- Maintien de la pairie départementale avant externalisation du travail de saisie.

- Services de Direction :

Périmètre déconcertant.

C'est sur la base de ces décisions que débute aujourd'hui une campagne de communication de grande ampleur à laquelle seront associés la Préfète (*elle, pas de souci, elle est là pour obéir à Macron et ça fait toujours bien dans une liste*), les élus nationaux (*surtout le député de la 1^{ère} circonscription*), le Président du Conseil Départemental, le Président de l'association des maires et les élus locaux (*de toute façon ils comprennent rien à rien, ça mange pas de pain*).

thématiques suivantes : modalités de gestion des permanences, feuille de route des conseillers aux collectivités locales, articulation back office/front office, relation à l'antenne du SIP...

Ces évolutions se feront bien entendu dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement RH rénové et renforcé :

- Mieux concilier vie professionnelle, vie privée et santé au travail avec la suppression des CHS-CT et des CTL, en étant attentif, notamment à vos lieux de résidence respectifs pour gérer vos affectations futures.
- Assurer une meilleure garantie du maintien de rémunération (pourquoi ? il est prévu qu'elles baissent ?) et un meilleur accompagnement par un dispositif de primes de mobilité sensiblement revalorisé mais dont les conditions d'accès sont inconnues.

Bien entendu, toutes les situations individuelles feront l'objet d'un examen collectif comme nous l'avons fait précédemment dans le cadre des ASR 2018 et 2019. Dans ce contexte, l'utilisation du télétravail et du travail à distance sera l'exception afin de faciliter la nouvelle cartographie infra départementale.

D'ores et déjà, l'équipe de direction se tient à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires nécessaires à la bonne compréhension des situations collectives et/ou individuelles et met à votre disposition la plaquette « SOS Détresse fonctionnaire » avec un numéro d'appel gratuit. La maison ne recule devant aucun sacrifice.

Nous organiserons dans les mois qui viennent, selon des modalités à définir, des rencontres avec l'ensemble des agents afin d'évoquer l'évolution de ce dossier et la baisse accélérée des effectifs d'ici 2022. Ainsi, nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce dossier et de l'écho qu'il rencontre auprès des élus locaux et des territoires.

Je suis convaincu que cette nouvelle déclinaison peut potentiellement nous donner un cap lisible sur la disparition programmée de la DGFIP et nous donner une l'instabilité promise et recherchée par le démantèlement de la fonction publique (*Bon là faudra que je traduise en norvlogue, en utilisant les éléments de langage fournis par la Centrale*).

Vous pouvez compter sur l'engagement de l'équipe de direction pour conduire ce dossier dans les meilleures conditions possibles au regard des enjeux poursuivis.

(Maintenant que j'ai la trame, il faut que je rédige quelque chose de moins trash!)

Très cordialement

(Surtout ne pas oublier la mention manuscrite à la fin, même si ça fait un brin paternaliste, ça fait plus humain aussi. C'est ce qu'ils mettent toujours dans les manuels de management, et ce que l'on m'a conseillé chez PROS-CONSULTE au 0805 230 416)